

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES BERGES DU RHONE

ELEMENT POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS EN ACM

Ce protocole a été rédigé par l'équipe du secteur enfance jeunesse, validé par la Direction de l'Association des Centres socioculturels de Caluire. Il prend en compte les recommandations du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (protocole établie le 11 mai, disponible sur le site « DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes »).

Il entrera en vigueur à partir **du mercredi 02 septembre 2020** et sera susceptible d'être modifié en fonction des directives gouvernementales.

REPRISE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs réouvrira à compter du **mercredi 02 septembre 2020** sur sa capacité totale.

➤ **Les horaires** d'accueil n'ont pas changé, à savoir :

- Matin : 8h - 9h
- Midi : 11h30 - 12h
- Après-midi : 13h30 - 14h
- Soir : 16h30 - 18h

➤ **Lieux d'activités :**

L'accueil de loisirs se déroulera sur un ou deux sites différents afin de limiter les regroupements et de proposer des accueils de qualité aux enfants, en fonction du taux de remplissage.

- Un premier groupe sera accueilli au Centre Social des Berges du Rhône, 94 grande rue de Saint Clair.
- Un second groupe sera accueilli dans la salle Familiale, 82 bis grande rue de Saint Clair.

➤ **Aménagement des espaces :**

Nous aménageons nos espaces afin de limiter la propagation du virus. Certains espaces seront donc inaccessibles pendant cette période (bibliothèque, tapis, ...)

LES SALARIES

Tout salarié présentant un symptôme évocateur d'une atteinte par le Covid-19, ne se présentera pas à son travail, préviendra immédiatement son responsable ou la direction et devra prendre l'avis d'un médecin avant son retour.

A l'arrivée :

- Se laver les mains soigneusement (30 secondes)
- Aérer les locaux (au moins 15 minutes)
- Installation et désinfection des surfaces et des points contacts (poignées de portes interrupteurs, ...)
- Se laver de nouveau les mains (30 secondes)

- Masque obligatoire.

Lavage des mains :

Chaque salarié a reçu des consignes strictes sur le lavage des mains

- Avant et après être allé soi-même aux toilettes
- Avant chaque contact avec un aliment ou boisson et avant de manger
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- A l'arrivée et à la sortie de l'accueil de loisirs
- Lors de chaque changement de lieu d'activité
- Après avoir manipulé des objets potentiellement partagés
- Avant et après changement de masque
- Avant et après chaque soin aux enfants
- Après avoir mouché un enfant

Masque et tenue :

L'Association fournit à tous les encadrants des masques.

- Changement de masque toutes les 4h
- Ne pas déplacer ni toucher le masque qui doit toujours couvrir le nez et la bouche

Gestion de groupe et animation(s) :

Les animateurs auront à leur charge un groupe d'enfant de manière individuelle. Ils animeront ce dernier seuls et en autonomie. Le directeur de l'accueil de loisirs sera présent afin d'effectuer des rotations en cas de besoin. Il a été convenu par l'équipe et ce afin de ne pas entraîner une lassitude au sein du groupe des enfants que seuls les animateurs se déplaceront pour pouvoir intervenir sur un autre groupe par demi-journée.

Le roulement des animateurs interviendra après leurs temps de pauses respectifs.

LES FAMILLES

Au même titre que les enfants et le personnel du centre social, aucun parent présentant un symptôme évocateur d'une atteinte du Covid-19 ne pourra se présenter au Centre Social.

L'enfant ne sera pas accueilli non plus.

Temps d'arrivée (matin et après-midi) :

Au centre socioculturel des Berges du Rhône	A la salle Familiale
<ul style="list-style-type: none"> - Un seul adulte par enfant - Les parents ne rentrent pas dans la structure - Un marquage au sol à l'entrée du centre sera mis en place pour respecter une distance de au moins 1 mètre. - Les familles sonnent à l'interphone et se présentent via l'interphone - Le directeur ACM (matin) ou La secrétaire (après-midi) ouvre la porte et l'enfant rentre seul dans le centre. Il attend dans le SAS que la porte d'entrée se 	<ul style="list-style-type: none"> - Un seul adulte par enfant - Les parents ne rentrent pas dans la structure - L'accueil se fait en extérieur - Un marquage au sol en bas des escaliers sera mis en place pour respecter une distance de au moins 1 mètre - Les familles se présentent en bas des escaliers - Un encadrant sera positionné en haut des marches - L'enfants montera seul les marches (3 marches) et pourra rentrer dans la salle familiale

ferme et rentre dans l'accueil ou il sera pris en charge par l'équipe	
---	--

Temps de départ (midi et soir)

Au centre socioculturel des Berges du Rhône	A la salle Familiale
<ul style="list-style-type: none"> - Un seul adulte par enfant - Les parents ne rentrent pas dans la structure - Un marquage au sol à l'entrée du centre sera mis en place pour respecter une distance d'au moins 1 mètre - Les familles sonnent à l'interphone et se présentent via l'interphone - L'enfant se positionnera dans le SAS, la secrétaire (après-midi) ou le directeur ACM (soir) ouvrira la porte pour que le parent puisse récupérer son enfant, après vérification d'identité du parent grâce à la caméra 	<ul style="list-style-type: none"> - Un seul adulte par enfant - Les parents ne rentrent pas dans la structure - L'accueil se fait en extérieur - Un marquage au sol en bas des escaliers sera mis en place pour respecter une distance d'au moins 1 mètre - Les familles se présentent en bas des escaliers - Un encadrant sera positionné en haut des marches - L'enfants sera alors rendu aux parents sans contact entre les familles et l'encadrant

Communication :

Le lien avec les familles étant une priorité pour assurer un accueil de qualité, nous continuerons de communiquer avec celles-ci. Nous mettons en place un affichage en extérieur sur nos programmes et actualités. Les animateurs vont créer avec les enfants des outils permettant de retracer leur journée.

LES ENFANTS

La fièvre pouvant être le seul signe, tout enfant présentant une température supérieure à 38° ne pourra être accueilli.

La prise de température des enfants devra être effectuée par la famille avant l'arrivée à l'accueil de loisirs.

De même l'enfant ne pourra pas être accueilli s'il présente une toux et/ou des difficultés respiratoires.

En cas de fièvre ou d'apparition de symptômes évocateurs, pendant l'accueil, l'enfant sera isolé, avec un membre de l'équipe à distance respectable. Un masque lui sera également fourni par le centre. Les parents seront immédiatement contactés et ils devront venir chercher l'enfant et informer l'équipe du centre socioculturel du diagnostic.

A l'arrivée :

- L'enfant va déposer son manteau et son sac sur son porte manteau (1 par enfant qui sera nominatif et qu'il gardera jusqu'à la fin de l'année)
- Il se lave les mains soigneusement, avec de l'eau et du savon en priorité. (Gel hydroalcoolique en 2d recours)
- Il est ensuite accueilli dans sa salle par l'animateur.

Départ :

- L'enfant sera remis à son parent toujours dans le respect des distances requises.
- 5 minutes avant son départ, l'enfant se lavera les mains, puis rejoindra l'accueil avant qu'on le récupère.

Repas :

- Le repas sera pris par groupe, dans la salle d'activité.
- Les enfants seront installés 2 ou 3 par table maximum, en respectant les distances.

Déroulement :

- Les enfants prennent leurs affaires
- Ils vont se laver les mains
- Ils se mettent à table

13h : fin de repas :

- Les enfants vont reposer leurs affaires sur leurs portes manteaux
- Les enfants se lavent les mains.

Merci de fournir des repas froids, qui seront conservés au frigo afin de respecter la chaîne du froid. Les contenants des repas enfants seront placés dans un sac congélateur fournis par le Csc afin de limiter le risque de contamination.

Merci également de fournir une gourde, des couverts et une serviette.

Aucune vaisselle ne sera faite au centre.

Les goûters, fournis par l'accueil de loisirs, sont maintenus. Comme pour les repas, il sera pris dans les salles en respectant les règles d'hygiène.

Les activités :

- Durant cette période, certains jeux et jouets ne seront pas utilisés par les enfants
- Les jeux, jouets seront désinfectés à chaque utilisation et/ou en fin de journée
- Le programme d'activité tient compte de la distanciation sociale et des geste barrière. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles
- Les activités en extérieur peuvent être mis en place si le groupe ne dépasse pas 10 personnes, encadrant compris
- Les activités physiques peuvent être organisées au sein de l'accueil de loisirs dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrière. Elles doivent être conformes aux règles édictées par le ministère des sports

Le port du masque pour les enfants :

- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants inscrits en école maternelle et élémentaire, sauf lorsqu'un enfant présente des symptômes d'infection Covid-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque dans l'attente de ses responsables légaux
- Le port du masque est obligatoire pour les enfants inscrits au collège
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants, s'ils le souhaitent, et si ceux-ci sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes

Lavage des mains :

Le lavage des mains à l'eau et au savon est privilégié (gel hydroalcoolique en second recours) et doit être fait soigneusement (30 secondes). Les animateurs vont proposer des méthodes pédagogiques pour que les enfants réalisent au mieux ce geste.

Il sera notamment réalisé :

- Après être allé aux toilettes.
- Avant et après le repas et goûter.
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- Lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil.
- Lors de chaque changement de lieu d'activité.
- Après avoir manipulé des objets potentiellement partagés.

- Avant et après chaque activité.

L'utilisation du gel hydroalcoolique ou d'une SHA, se fait sous le contrôle d'un adulte.

LES LOCAUX ET LE MATERIEL

- Les fenêtres extérieures sont ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les locaux.
- Le nettoyage approfondi des locaux se fera le matin par le personnel municipal.
- Les objets/ points contact fréquemment touchés (poignet de portes, surfaces, interrupteurs) seront désinfectés matin et soir
- Chaque salle sera équipée en flacon ou distributeur de solution hydroalcooliques. Ces derniers seront utilisés par les enfants sous le contrôle d'un encadrant.
- Le centre sera équipé en quantité suffisante de savon, désinfectant et gel hydroalcoolique.
- Le matériel commun sera désinfecté à chaque utilisation.
- Les jeux seront lavés et désinfectés en fin de journée.
- Les toilettes (enfants et adultes) sont nettoyées le matin par le personnel d'entretien et tout au long de la journée et autant que nécessaire par les salariés (à tour de rôle).

Aucun jouet ou jeu provenant de l'extérieur ne sera admis au sein de l'accueil de loisirs

CONDUITE A TENIR LORS D'UNE SUSPICION OU D'UN CAS AVERE DE COVID-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu à l'accueil de loisirs.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Protocole validée par la Direction et applicable à partir du mercredi 02 septembre 2020.

Sous réserve de nouvelles directives par l'Etat

Tampon et signature :